



BULLETIN MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT LYE LA FORET

Le mot du Maire,

Une année se termine, qui a été difficile pour la plupart d'entre nous, voire très difficile pour certains, qui ont perdu des proches, qui sont sur le pont depuis trop longtemps, qui subissent les dégâts psychologiques de cette pandémie ou qui ont eux-mêmes été malades avec des séquelles toujours présentes. La nouvelle année va débuter semble t'il sous des auspices guère plus réconfortants, la 5^{ème} vague et son copain le variant omicron, sont en forme, et causent encore des dommages.

L'ambiance actuelle est morose dans beaucoup de milieux, trop de travail pour les uns, arrêts forcés pour les autres, et pour tous un ras le bol bien compréhensible après tant de semaines d'une vie « anormale ». Du coup, elle fait naître parfois des sentiments d'abandon, des frustrations.

Notre société n'est pas dans une forme éblouissante et tout ce qui fait avancer les divisions et les fractures est nuisible pour l'avenir de tous. Il vaut mieux cultiver l'entraide, la compassion et la solidarité, comportements que les Français maîtrisent parfaitement dans bien ces circonstances.

Au Conseil Municipal, nous allons continuer les missions que nous ont confiées les habitants de St Lyé, malgré les difficultés, les retards de livraison, la complexité grandissante de tous les sujets, les moyens financiers forcément limités, les absences des uns et des autres qu'il faut parfois pallier au dernier moment. Nous le ferons comme depuis le début pour accomplir les devoirs que nous avons acceptés, sans en tirer le moindre profit pour nous-mêmes, à part la satisfaction du devoir accompli.

Ce que je souhaite à chacune et chacun d'entre vous. C'est que nous puissions tous nous retrouver en famille, entre amis, dans notre milieu professionnel, dans nos communautés quelle qu'elles soient, pour vivre le plus harmonieusement possible la vie que nous avons choisie.

Bonne année à toutes et à tous.

Jacques VAN BELLE
Maire de St Lyé La Forêt



Pour nous joindre : 02 38 91 84 72 **Fax** : 02 38 91 86 44 ou **adresse mail** : mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

site de la commune : www.mairie-saint-lye-la-foret.fr

Horaires d'ouverture : le lundi de 10h00 à 12h00, le mardi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 15h00 à 18h00

L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX



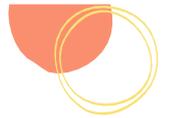
Depuis la parution du bulletin de juin, le Conseil Municipal s'est réuni les 8 juin, 7 et 29 juillet, 21 septembre, 25 octobre et 7 décembre.

Les principales décisions prises lors de ces réunions sont les suivantes :

- Mise en place d'un nouveau système de calcul de la rémunération des personnels de la fonction publique, garantissant la prise en compte de tous les aspects de leur poste.
- Finalisation du règlement intérieur de la commune et de celui du restaurant scolaire.
- Décision de la vente d'une parcelle (ZL31) appartenant à la commune, au lotisseur du futur projet prévu dans le PLU.
- Création d'une commission municipale dite « Lotissement » pour le suivi de ce futur projet de lotissement.
- Décision de limiter à 40% l'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles pendant deux ans.
- Création d'une commission d'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le chantier de la rue de Chevilly.
- Choix de l'entreprise qui va remettre en état le système d'éclairage du terrain de foot suite au vol des câbles d'alimentation électrique des éclairages.
- Vote des subventions aux associations (année 2021).
- Etablissement des nouveaux tarifs de location des salles.

Sur tous ces sujets, il est possible de consulter les comptes-rendus détaillés des réunions du Conseil Municipal sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://mairie-saint-lye-la-foret.fr/compte-rendus-de-conseils-municipaux/>





COMPTES ADMINISTRATIFS DES BASES SOLIDES ET SAINES MALGRE LA CRISE

Les finances communales sont saines.

Le résultat estimé de l'exercice s'établit aux environs de 72000 euros - Il reste encore quelques écritures à passer. C'est bien car les mesures sanitaires dictées par les autorités coutent cher, en heures complémentaires à payer au personnel et en produits de nettoyage et de désinfection de toutes sortes.

Globalement la situation est la suivante :

L'endettement est important. L'emprunt contracté en 2011 pour financer la salle Rive du Nan, le terrain de foot et les vestiaires sportifs court jusqu'en 2041 et coûte à la commune environ 75000 euros par an, moitié pour les intérêts et moitié pour le remboursement du capital. Il reste plus d'un million d'euros de capital à rembourser et les conditions de sortie de ce prêt ne nous sont pas favorables malgré l'attrait des taux d'intérêt actuellement très bas. Cet emprunt nous contraint à financer tous les projets en autofinancement, mais avec des subventions. Nous ne pouvons plus recourir de nouveau à l'emprunt.

Grâce aux efforts faits lors du mandat précédent, la commune dispose d'une réserve d'autofinancement destinée aux futurs gros investissements, essentiellement la rue de Chevilly.

Nous allons engager une étude de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, à commencer par les écoles qui vont faire l'objet de diagnostics thermiques dès le début de l'année 2022. Par la suite les travaux seront financés par les économies faites grâce aux travaux déjà réalisés. Les projets proposés lors de la candidature aux dernières élections seront réalisés en fonction des budgets disponibles et reconsidérés chaque début d'année.



SECURITE PROJET EN COURS

La **défense** extérieure contre l'**incendie** relève de la responsabilité communale. Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'**incendie**, au regard des risques à défendre, et de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage. Un plan pluriannuel sera étudié par la commission sécurité prochainement afin d'installer des bâches aux endroits nécessaires. Le coût du génie civil et de la mise en place d'une bâche à incendie et du poteau s'élève entre 15 000 et 30 000 euros.



VANDALISME

La commune a dû faire face au vol des câbles d'éclairage en cuivre du stade de foot JEAN LISA en aout dernier. Or les contrats d'assurances, quels qu'ils soient, prennent en compte l'indemnisation du vol des câbles aériens mais pas les câbles sous terrain. Une note bien salée que la municipalité a validé en Conseil Municipal du 25 octobre pour un montant de 8 600 euros. Nous espérons que nos joueurs de foot pourront rapidement retrouver l'ensemble de l'éclairage du terrain. En effet, actuellement, nous avons demandé à notre électricien de réaliser dans les normes de sécurité, l'éclairage d'un seul poteau, le temps qu'il puisse intervenir sur l'ensemble du stade.



Tous connectés, tous informés

La municipalité souhaite donc faire un rappel pour ceux qui n'ont pas eu le temps de le faire et qui seraient intéressés.

Panneaupocket est une application qui prévient par notification les habitants de l'actualité sur la commune. La mairie diffuse en temps réel ses messages d'informations, de prévention, de risque et d'alerte à la population. En partenariat avec l'Association des Maires de France et de la Gendarmerie Nationale, PanneauPocket est une application gratuite et 100% française.

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur balaye simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de sa commune.

Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.

Depuis un téléphone ou une tablette

Ouvrez votre application : Playstore AppStore ou AppGallery

Sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket.

Dans l'application tapez le nom ou le code postal de votre commune dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le pour recevoir les notifications des informations et alertes.

100% anonyme, gratuit et sans publicité

DEMATERIALIZATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS ou « Permis de construire en ligne ».

[Le permis de construire en ligne : deux fondements juridiques](#)

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de **simplification et de modernisation des services publics**, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Deux obligations réglementaires encadrent le projet de dématérialisation des permis de construire, autour d'une même échéance, **le 1er janvier 2022**

- **Pour toutes les communes**, sans exception, l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au **dispositif de saisine par voie électronique (SVE)**

Les bénéfices de la dématérialisation pour les usagers et les agents

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples.



Pour les usagers ou les professionnels :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

Pour les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs et services consultables) :

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés)
- Une meilleure qualité de service auprès des usagers, avec un recentrage des agents sur des activités d'animation, d'ingénierie et de conseil, grâce à la réduction des tâches à faible valeur ajoutée
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



A compter de cette année les Associations doivent demander leur subvention en remplissant le Formulaire Cerfa 12156*05 destiné à cet effet.

Il permet de demander, par voie postale ou électronique, une subvention de projets spécifiques ou du fonctionnement global de l'association (subvention de fonctionnement) auprès d'une collectivité territoriale, chargé de la gestion d'un service public administratif. Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Pour les subventions 2022, les dossiers seront transmis par mail et disponibles en mairie, à l'attention de chaque Président d'association et à retourner au plus tard au 15 février 2022.

ASCL

L'A.S.C.L. profite de ce dernier Bulletin Municipal de l'année, pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Nous tenons à vous faire profiter des événements réalisés sur l'année 2021

- **CENTRE DE LOISIRS DU 7 JUILLET 2021 AU 30 JUILLET 2021 AVEC LES ACTIVITES SUIVANTES :**

- Musée de l'imprimerie
- Intervenant loisirs/créatifs
- Piscine
- Léo aventure
- Cirque Paradiso
- Jeux en bois avec les Aînés
- Etang de la Vallée
- Intervenant Papier maché
- Séjour de vacances à Chauv Neuve pour les enfants de 7ans à 12 ans



Et nous avons clôturé l'année 2021 par la vente de livres le 5, 6 et 7 novembre, qui a remporté un vif succès, comme les années précédentes.

Nous pourrions faire bénéficier et réaliser pour vos enfants au centre de loisirs du mois de juillet 2022, de belles activités.

A venir :

- 29 janvier 2022 -----> Après midi galette des rois/ Jeux de société
- 19 février 2022-----> Soirée Bretonne
- 27, 28 et 29 avril 2022 -----> Inscriptions Centre de loisirs juillet 2022
- 1^{er} week-end de novembre 2022 -----> Vente de livres



GARDERIE LES JOYEUX LUTINS

Ça bouge aux Lutins

Les Joyeux Lutins est une association loi 1901 qui va fêter ses 20 ans en septembre 2022. Elle propose un service d'accueil en périscolaire (le matin et le soir), le mercredi, pendant les vacances et au mois d'août. Présidée par Aurélie POLLIART, l'association bénéficie du soutien de 13 bénévoles et emploie 5 salariés.

Les Joyeux Lutins disposent de plusieurs sources de financement : Le règlement des familles adhérentes ; les subventions des institutions (Mairie de Saint Lyé la Forêt, la Communauté de Communes de la Forêt, la CAF) ; les manifestations organisées tout au long de l'année.

C'est ainsi qu'il a été organisé une journée d'évènements le dimanche 28/11/21. Au programme : Marché tout pour l'enfant et Loto spécial enfants. Les exposants se sont déplacés en nombre pour participer au marché du matin en vendant vêtements, jouets et matériel de puériculture. Le loto des enfants a rencontré également un vif succès avec de nombreux lots à gagner (places de cinéma, tickets de manège, entrées des centres aquatiques...). Les jeunes joueurs ont pris plaisir à participer à cet après-midi festif et à y retrouver leurs copains. La bonne humeur était au rendez-vous !

Les joyeux lutins remercient toutes les personnes qui se sont mobilisées pour que cette journée soit une réussite !

Pour le reste de l'année, d'autres manifestations sont à prévoir : 1 loto le 29/01/22, et 2 lotos le week-end du 2 et 3/04/22. Nous vous attendons nombreux !



MAINTIEN EN FORME ET DE YOGA

Belle participation du club à Octobre Rose avec Nadège.



La saison 2021-2022 de Maintien En Forme et de Yoga a bien repris à Saint Lyé la Forêt, avec ses habitués et de nouveaux adhérents. Il est encore possible de nous rejoindre, à condition de respecter les conditions sanitaires exigées. Renseignements auprès de la présidente Françoise CHIEZE. Téléphone : 06 07 06 51 60

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Suite à notre assemblée générale, *Les Amis de l'école* remercient Aude LESAGE, notre présidente sortante, pour son implication au sein de l'association pendant de nombreuses années et souhaite la bienvenue à notre nouvelle présidente Christophine JACQUEZ ainsi qu'aux nouveaux membres de l'association.

Nous souhaitons également remercier les parents bénévoles qui nous aident tout au long de l'année et toutes les personnes qui par leur participation à nos actions nous permettent de récolter des fonds pour les projets pédagogiques des écoles de Saint-Lyé-la-Forêt et Villereau. Il s'agit aussi bien des parents que des grands-parents, oncles et tantes, amis ou voisins des élèves.

L'an dernier nous avons ainsi pu organiser une séance de photographies familiales avec une professionnelle, des ventes de gâteaux Bijou, de saucissons et d'objets personnalisés par les élèves comme des dessous-de-plat et des sacs.

Nous espérons que le contexte sanitaire s'améliorera cette année et que les équipes enseignantes pourront prévoir de beaux projets et une fête d'école réussie comme nous les aimons tous.

En attendant, nous sommes heureux de vous annoncer que grâce aux fonds récoltés, nous avons pu offrir aux élèves des trois sites de nouveaux jeux pour les récréations. Ils se sont ainsi vu offrir des ballons, des échasses, des cordes à sauter, des élastiques, des chasubles pour former des équipes, des jeux de cartes, des jeux de UNO, des kaplas, des rubans de gymnastique, deux jeux de morpion géant, un jeu de Mölkky et du gazon synthétique pour un total d'environ 800 €.

Nous tenons par ailleurs à exprimer notre solidarité aux *Joyeux Lutins* qui traversent une période financière difficile. Ils œuvrent au quotidien pour le bien-être de nos enfants et leur proposent toujours des projets de qualité.





RPI SAINT LYE LA FORET/VILLEREAU

L'école maternelle et primaire

Nous tenons à saluer le travail des employés communaux pour le déménagement des classes de CM1/CM2 sur Villereau et l'arrivée des CP/CE1 et CE2 sur Saint Lyé la Forêt.

Pour cela, nous avons dû refaire les peintures de la 3^{ème} classe qui servait à stocker du matériel. Nous avons eu la chance de récupérer du matériel du collège de Pithiviers qui déménageait et cédait donc à titre gracieux des tableaux, des chaises et tables, des armoires et une étuve pour le restaurant scolaire, ce qui a permis de réaliser de belles économies pour notre commune.



Création d'un Damier dans la cour de récréation des primaires



Réalisation du jeu du serpent (avec un côté ludique pour l'apprentissage des chiffres) Un excellent travail réalisé par Pascal.



Un peu de couleur pour égayer les bancs de l'école



D'autres œuvres sportives et ludiques pour l'école seront réalisées pendant les vacances de printemps et d'été. Il y aura un escargot dans la cour des maternelles et une piste de course de vitesse dans la cour des primaires, mais....chaque chose en son temps.

Les parterres de fleurs souffraient du passage des enfants et nous avons décidé de réaliser des bordures avec la récupération des branches qui ont été taillées devant l'école et devant l'église, voici le résultat avant/après réalisé par Cédric et Daniel.



Nous tenons aussi à remercier les familles qui ont fait dons de jouets pour la pause méridienne ainsi que le magasin super U de Neuville aux Bois pour le don d'une quinzaine de ballons de foot au plus grand bonheur des enfants.

Le Conseil Municipal a offert une gourmandise pour le goûter des enfants de l'école maternelle et élémentaire, un père Noël en chocolat, acheté chez ALEX OLIVIER (chocolaterie de Neuville aux Bois). Un moment de convivialité avec

les institutrices et les élus, les enfants ont déballés quelques paquets et ont pu découvrir des livres et un jeu pour voyager autour du monde, le thème du programme des maternelles de cette année.



Pour les primaires (CP, CE1, CE2) les secrétaires de mairie ont organisé un escape game Harry Potter dans les locaux de la mairie. Un moyen pour donner un autre regard aux enfants sur notre municipalité. Après l'activité et la libération de VANBELLEDORE, les enfants ont reçu un père Noël en chocolat.

Nous remercions Anne Laure et Julie pour leur investissement dans ce projet, ainsi que Christophine Jacquez qui a beaucoup contribué au succès de cette première. Les enfants ont par ailleurs, décidé de les remercier en leur offrant une belle carte personnalisée.



REMERCIEMENTS

Nous tenons aussi à remercier les agents pour leur investissement durant cette année 2021. Une surcharge de travail avec le nettoyage à répétition aux niveaux des écoles et des salles. Le remplacement des uns par les autres. UN GRAND MERCI POUR CE TRAVAIL D'EQUIPE.

LES AINES DE LA FORET

Le club a continué à fonctionner malgré la crise sanitaire en 2021, tout en respectant le protocole sanitaire et maintenant avec le pass sanitaire.

Toutes les activités, à l'exception des jeux, ont été pratiquées, à savoir :

- L'art floral ;
- Le modelage ;
- La sculpture sur béton cellulaire ;
- La couture ;
- Le patchwork.

Le 16 septembre, 26 personnes se sont retrouvées au restaurant " A Madagascar" au bord du Loiret.

Le repas de Noël a eu lieu le 16 décembre à la salle polyvalente.

Les membres du bureau vous invitent à venir les rejoindre le samedi 22 janvier 2022 à 14h30, lors de l'assemblée générale qui sera suivie de la galette des rois.

La présidente, Marie-Lise LAUNAY



NOS AINES

Du fait des précautions sanitaires liées à la COVID-19, le Conseil Municipal est au regret d'avoir dû annuler son traditionnel repas de Noël offert aux aînés.

Le **repas de Noël** a été remplacé encore cette année par l'attribution d'un colis gourmand (Au petit Marché), distribué à domicile le samedi 18 décembre 2021. Ce fût l'occasion pour le Conseil Municipal de vous rencontrer malgré le contexte sanitaire actuel, mais tout en respectant les gestes barrières.

LES VAMP



En cette fin d'année 2021, année perturbée s'il en est par la COVID, notre association a pu reprendre certaines de ses activités depuis la mi-juillet. C'est ainsi que chaque 3^{ème} dimanche de chaque mois, un rassemblement de véhicules anciens de plus de trente ans, autos et motos, a lieu à St Lyé sur le parking derrière la mairie de 10 h à 12 h 30. Ce sont donc, en moyenne de 50 à 60 véhicules de toutes marques et de tous modèles qui s'exposent. Parfois, quelques voitures ou motos très rares sont présentes. Nous vous invitons à passer quelque temps avec nous à admirer ces véhicules.
Les VAMP.



LE LION D'OR



NOUVEAU !!!

Au Lion d'Or, BAR TABAC PRESSE à Saint Lyé la forêt propose un nouveau service : Le « Paiement de proximité ». ENCAISSEMENT DES IMPOTS, AMENDES, FACTURES LOCALES (cantine, eau, stationnement, crèche...)
En espèces ou CB.

Du lundi au vendredi : 6h30/12h30-15h30/19h30
Samedi : 7h30/12h30

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Les différentes commissions se réunissent régulièrement :

En résumé qu'est-ce qu'une commission communale : Les **commissions communales** sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions ; le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Les commissions **municipales** n'ont aucun pouvoir décisionnel. Elles émettent uniquement des propositions ou des avis qui sont d'abord examinés en bureau (Maire et adjoints) puis en conseil **municipal**.

Le rôle d'une commission du personnel :

- Recrutement du personnel : élaboration des profils, examen et sélection des candidatures.
- Orienter l'organisation des services
- Etudier les demandes des agents

Le rôle de la commission des finances :

La commission des finances examine les questions liées au budget et aux finances. Le rôle de cette commission est d'inculquer une vision globale et stratégique au plan financier et économique dans le respect des exigences municipales.

- Élaboration annuelle de la politique budgétaire de la commune
- Recherche des différentes sources de financement
- Détermination des budgets de fonctionnement
- Détermination des budgets d'investissement
- Estimation des besoins de financement et des recettes attendues
- Suivi budgétaire des structures intercommunales
- Prospective financière
- Politique d'emprunt

- Programmation des investissements

Le rôle de la commission des affaires scolaires :

La commission des affaires scolaires traite des sujets relatifs à la vie de vos enfants à l'école :

- Élaboration des effectifs scolaires et des rythmes scolaires en collaboration avec la directrice de l'école
- Entretien des locaux (travaux, entretien, hygiène)
- Organisation de la pause méridienne et du restaurant scolaire
- La sécurité des enfants dans l'école.
- La gestion de la logistique de tout ce qui n'est pas du domaine de la pédagogie.



INFORMATIONS DIVERSES/PROJET EN PREPARATION

- Un lampadaire avec panneaux solaires a été installé sur le parking de l'école, afin de faciliter l'arrivée des familles le matin et le soir. Coût de cette opération pour la commune 500 euros (nous avons le poteau).



- Des barrières bordeaux ont été installées sur le trottoir entre la mairie et le feu (direction Neuville aux Bois), afin de sécuriser les enfants qui empruntent le passage protégé. En effet, nous avons remarqué que malgré le parking réalisé à côté de la mairie, certains camions continuaient à se garer mi-trottoir, mi-route et pénalisaient donc la circulation et la visibilité pour les piétons. Nous espérons que désormais le parking de la mairie soit le seul lieu pour stationner les véhicules.
- Réfection de la buse chemin de Montgirault et réfection des cols de cygne situés à BOUILLY – St LYE



- Nous vous informons que notre commune est un point d'étape sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, nous avons donc accueilli une dizaine de pèlerins en 2021. (Ils peuvent bénéficier de 2 lits de camp, un coin repas, un coin sanitaire et douche dans la salle rive du NAN).



- Pour information, la trésorerie de Neuville Aux Bois va quitter ses locaux pour la commune de Pithiviers à compter du **31/12/2021**.
- Nous vous rappelons que vous pouvez contacter votre service Eau et Assainissement pour toute question aux coordonnées ci-dessous :

Horaires d'ouverture : **Accueil Téléphonique au 02 38 75 10 19 : pour tout ce qui est administratif**

En dehors des heures d'ouverture du service de l'eau, **en cas d'urgence uniquement (fuites)**, vous pouvez contacter l'astreinte technique :

au **07 52 04 15 99** (le numéro et les informations sont aussi affichés sur vos factures)

- Nouveautés pour le 1^{er} janvier 2022-SIRTOMRA

LA RÈGLE : « TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT »

- ① C'est un emballage*, c'est un papier = dans la poubelle jaune
- ② Inutile de les laver, uniquement bien les vider
- ③ N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres
- ④ Pas de sac, directement en vrac dans la poubelle jaune

Ma poubelle jaune en images à partir du 1^{er} janvier 2022

*Les emballages en verre sont toujours à déposer dans les colonnes d'apport volontaire

- **Rappel sur La Fibre : nous vous rappelons qu'il n'y a aucune obligation de passer à la fibre et surtout attention aux démarcheurs qui pourraient prétendre le contraire.**

PLAN VIGIPIRATE

Une nouvelle posture « Hiver 2021 - Printemps 2022 » qui s'applique à compter du 15 décembre 2021. En application du plan VIGIPIRATE, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée-risque attentat** ».



Le niveau de vigilance « sécurité renforcée - risque attentat » est maintenu sur l'ensemble du territoire national.



Depuis plusieurs semaines, nous avons constatés des incivilités et des dégradations de plus en plus fréquentes dans la commune. Cela se traduit par des dépôts de déchets, des nuisances, des vols, des routes empruntées alors que la circulation en est interdite. **Un chemin agricole n'est pas une route, il est donc interdit à la circulation des véhicules sauf engins agricoles. De plus, un sens interdit s'applique à tous. Merci de respecter les consignes.** Toutes ces dégradations ont un coût pour notre communauté, nous vous rappelons que c'est avec vos impôts que la commune fonctionne. **Alors soyons tous vigilants !**

Nous vous rappelons aussi que lorsque le camion pour le ramassage des poubelles est passé, vous devez rentrer vos contenants, afin de ne pas gêner le passage des piétons sur les trottoirs.

TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Salle POLYVALENTE						
80 Places maximum			24h00	Week-end	Vin d'Honneur	Caution
Prix	Laëtiens	Avec cuisine	152,00 €	253,00 €	59,00 €	400,00 € + attestation assurance
		Sans cuisine	81,00 €	113,00 €	55,00 €	
	Extérieurs	Avec cuisine	324,00 €	452,00 €	112,00 €	
		Sans cuisine	162,00 €	216,00 €	88,00 €	
Chauffage et matériel (tables et chaises) compris dans le prix de la location						

Salle RIVE du NAN							
299 Places maximum			24h00	36h00	48h00	Vin d'Honneur	Caution
Prix	Laëtiens	Avec cuisine	456,00 €	606,00 €	623,00 €	208,00 €	750,00 € + attestation assurance
		Sans cuisine	364,00 €	444,00 €	519,00 €	157,00 €	
	Extérieurs	Avec cuisine	1 025,00 €	1 295,00 €	1 500,00 €	323,00 €	1500,00 € plus attestation assurance
		Sans cuisine	918,00 €	1 187,00 €	1 331,00 €	270,00 €	
Chauffage et matériel (tables et chaises) compris dans le prix de la location							

DATES A RETENIR

Dates nationales

L'année 2022 va être une année électorale très importante pour l'avenir de notre pays avec, des élections présidentielles les **10 et 24 avril**, puis des élections législatives les **12 et 19 juin**.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur le fichier des électeurs, désormais unique, et **vous avez jusqu'au 2 mars 2022**.

Si vous souhaitez voter par procuration, cela peut se faire en ligne, à l'aide du Cerfa n° 14952*02, en utilisant le formulaire disponible en gendarmerie. Si vous savez déjà que vous aurez besoin de recourir au vote par procuration, n'attendez pas le dernier moment pour faire les démarches.

Dates de la vie locale

ASCL :

29 janvier, après-midi galette des rois / jeux de société

19 février, soirée bretonne

27, 28 et 29 avril, inscriptions centre de loisirs juillet 2022

1^{er} week-end de novembre, vente de livres

Les Joyeux Lutins :

29 mars, loto

2 et 3 avril, lotos

Les Aînés de la Forêt :

22 janvier, Assemblée Générale / galette des Rois

Les VAMP

3^{ème} dimanche de chaque mois, rassemblement sur le parking de la mairie

Se souvenir toutefois, que toutes ces dates peuvent être remises en cause, si la situation sanitaire imposait à nos autorités gouvernementales de nous imposer de nouvelles restrictions.



*Monsieur le Maire, Jacques Van Belle
et le Conseil Municipal de Saint Lyé La Forêt
vous adressent tous leurs meilleurs vœux pour 2022*